



Convocation a la visite medicale pour mon permis..

Par **guiguiop**, le **29/12/2008** à **13:03**

Bonjour a tous, voila il y a trois mois, j'ai eu une suspension de permis 3 mois.rnrnJ'arrive a terme, mi janvier. Seulement les papiers que j'ai envoyer il y a deux mois viennent de m'être retourner sans aucun motif apparent. rnrnTout les papiers demandés sont bien présent dans l'enveloppe(qui n'as d'ailleurs pas été ouverte).rnrnQue puis-je faire pour avoir mon permis dans les plus brefs délai ? j'ai accepter une offre d'emploi qui m'oblige a avoir mon permis.rnY a t'il un moyen pour être convoquer a ma visite médicale dans des délai très brefs ?rnMerci a vous pour votre aide

Par **Tisuisse**, le **29/12/2008** à **23:45**

Bonjour,rnrnLa visite médicale est obligatoire dès la suspension d'un mois minimum. C'est vous, et vous seul, qui devez provoquer cette visite. Donc, voyez la préfecture pour obtenir un dossier et la liste des médecins agréés. Les délais de convocation chez les médecins sont assez long, c'est à vos frais, puis vous aurez une prise de sang ou analyse d'urine à faire faire (recherche de traces d'alcool et de stup.), délai d'obtention des résultat. Enfin, une fois le dossier bouclé, il faut rajouter le délai de réunion de la commission médicale préfectorale. C'est cette commission préfectorale qui délivrera le césame qui vous permettra de récupérer votre permis. Avec les fêtes, pas facile d'obtenir des rendez-vous rapide et une procédure tout aussi rapide.